



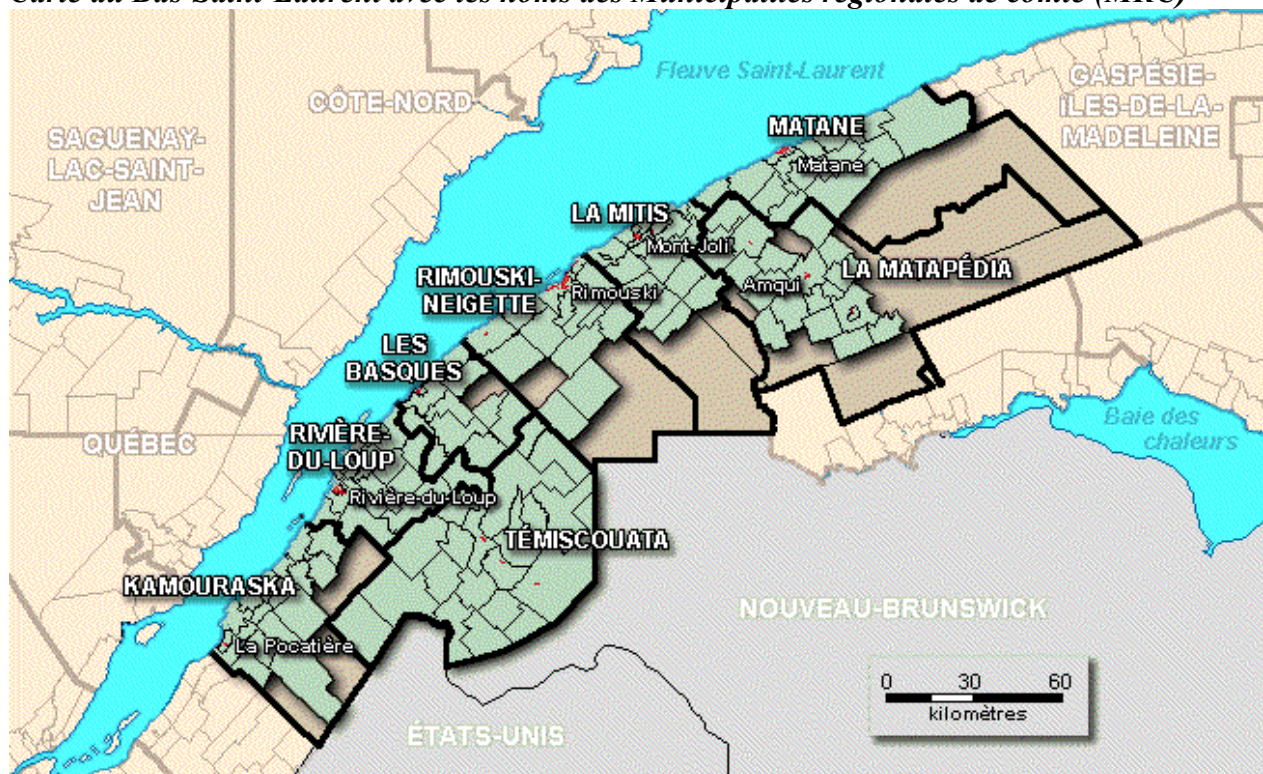
Portrait régional de l'eau

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

BAS-SAINT-LAURENT

Région administrative 01

Carte du Bas-Saint-Laurent avec les noms des Municipalités régionales de comté (MRC)



Source : Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/atlasquebec/>
Tiré de l'Atlas du Québec et de ses régions

10 mai 1999

Note au lecteur

Lors de la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau en décembre 1997, le premier ministre, M. Lucien Bouchard annonçait la tenue d'une vaste consultation publique ayant pour but de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui s'intéressent à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Le 16 septembre 1998, le gouvernement décidait de confier cette tâche au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La consultation fut officiellement lancée le 26 janvier 1999 par le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Le mandat du BAPE, d'une durée de 12 mois, précise que les séances publiques devront se tenir dans chacune des régions administratives du Québec et que les recommandations de la Commission devront distinguer les préoccupations régionales de celles concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Le présent document présente un portrait de l'eau pour la région du Bas-Saint-Laurent, que ce soit au niveau de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique ou de ses problématiques régionales spécifiques.

Il a été élaboré dans le cadre de la consultation afin de répondre à certaines interrogations des citoyens ou de la Commission. Toutefois, compte tenu des délais très courts dont nous disposons pour son élaboration, il ne respecte pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; il doit donc être considéré comme un **document de travail**.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Portrait socio-économique de la région.....	3
2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface).....	4
3. Portrait qualitatif de l'eau de surface	6
4. Portrait de l'eau souterraine	9
5. Portrait municipal.....	11
6. Portrait industriel.....	12
7. Portrait agricole.....	15
8. Portrait faunique et récréo-touristique.....	16
9. Initiatives locales.....	19
ANNEXE :	
Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires.....	21
Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC.....	22
Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC.....	23
Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité.....	24
Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC.....	25
Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96).....	26
Tableau A.7 : Informations administratives sur les organismes de rivières.....	27

1. Portrait socio-économique de la région

Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, la région administrative du Bas-Saint-Laurent longe la côte sur 320 km. Sa superficie est de 22 404 km².

Les Appalaches qui traversent la région du Bas-Saint-Laurent du sud-ouest au nord-est sont coupées par deux vallées, celle de la Madawaska et celle de la Matapédia. Les plaines fertiles du littoral, les terrasses et les vallées se prêtent bien à l'agriculture, tandis qu'à l'intérieur des terres, les activités sont concentrées sur l'agriculture et l'exploitation forestière.

Divisions administratives (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC de Kamouraska	23 215
MRC de La Matapédia	20 883
MRC de La Mitis	20 160
MRC de Les Basques	10 204
MRC de Matane	23 723
MRC de Rimouski-Neigette	52 677
MRC de Rivière-du-Loup	32 120
MRC du Témiscouata	23 082

En décembre 1987, le Bas-Saint-Laurent est devenu une région autonome de l'Est du Québec. Elle compte 132 municipalités regroupées en huit municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que 17 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens et territoires non organisés), soit une population totale de 206 064 personnes.

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données
Population totale ¹ (habitants)	206 064 (1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	22 404 (1997)
Nombre de MRC ²	8 (1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	149 (1998)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	351 (1998)
Nombre d'établissements miniers* en fonction ⁴	39 (1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	85,6 (1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	15,6 (1997)
Taux de chômage ² (%)	16,3 (1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	20 811 (1996)
Emploi ² :	
secteur primaire (%)	7,2 (1997)
secteur secondaire (%)	16,6 (1997)
secteur tertiaire (%)	76,2 (1997)

* : Inclut les carrières, sablières et tourbières.

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales

4. Ministère des Ressources naturelles

2. Bureau de la Statistique du Québec

5. Statistique Canada

3. Centre de recherche industrielle du Québec.

Le territoire forestier couvre 85,6 % du territoire de la région du Bas-Saint-Laurent dont 60 % en forêts publiques et 40 % en forêts privées. Pour sa part, le territoire agricole (incluant les boisés) représente 15,6 % du territoire de cette région.

Le Bas-Saint-Laurent est l'une des régions productrices de ressources primaires du Québec; son économie repose sur l'agriculture, principalement sur les productions laitière et bovine ainsi que sur l'exploitation forestière. Cette dernière activité est tout aussi importante que l'agriculture comme en font foi les cinq papetières et les quelques 130 scieries qui y sont en exploitation. La pêche est une activité secondaire, tout comme l'exploitation minière avec 39 établissements miniers en fonction.

On retrouve également dans la région du Bas-Saint-Laurent 351 établissements manufacturiers. L'industrie manufacturière présente une structure assez diversifiée et repose en grande partie sur la transformation des ressources primaires. La présence d'industries maritimes et métallurgiques, de même que celle d'établissements d'enseignement collégial et universitaire, contribuent fortement à l'économie régionale.

2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface)

2.1 Les rivières

Les principales rivières de la région sont les suivantes : Matapédia, Madawaska, Matane et Rimouski. Chacune de ces rivières a un bassin versant supérieur à 1 600 km². Pour connaître les délimitations des bassins versants on peut consulter la carte relative à la qualité de leau à la section 3 du présent document.

Les débits (moyen, maximum, minimum) ont été calculés sur plusieurs années d'observation (14 ans et plus). On peut consulter le tableau qui suit pour connaître l'importance des rivières les unes par rapport aux autres.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivières	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximum (m ³ /s)	Débit minimum (m ³ /s)	Station ¹ mesure	Années observées (nb)	Période mesurée
Matapédia	57,2	940,0	4,90	011507	28	1968-1996
Madawaska	48,6	442,0	1,42	011702	78	1918-1996
Matane	39,5	807,0	2,33	021601	70	1926-1996
Rimouski	30,5	530,0	1,61	022003	34	1962-1996
Du Loup	18,6	306,0	0,28	022513	35	1961-1996
Des Trois Pistoles	18,0	428,0	0,38	022301	31	1965-1996
Ouelle	16,2	427,0	0,27	022704	14	1982-1996
Neigette	9,4	200,0	0,21	021905	22	1974-1996
Blanche	4,4	84,1	0,02	021702	33	1967-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement

1. Consulter l'annuaire hydrologique 1994-95 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure

2.2 Les lacs

Dans le tableau qui suit nous retrouvons les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations et utilisations. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région. On peut consulter la Direction du milieu hydrique du ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km ²)	Vocations / utilisations
Témiscouata	66,82	eau potable, pêche, récréo-touristique, réservoir
Matapédia	38,07	pêche, récréo-touristique
Mitis	18,64	pêche, réservoir
Squatec (Grand)	12,77	récréo-touristique, pêche
Long	9,97	récréo-touristique, pêche
Pohénégamook	8,94	récréo-touristique, pêche
Beau	7,72	pêche
Est (de l')	7,43	récréo-touristique, pêche
Touradi (Grand)	6,71	pêche
Mistigouèche	5,96	pêche, réservoir
Méruimticook	5,88	récréo-touristique, pêche
Baies (des)	5,70	pêche
St-Mathieu	4,51	récréo-touristique
Casault Matapédia	4,07	pêche

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, ministère de l'Environnement

2.3 Les barrages

Sur le territoire de la région du Bas-Saint-Laurent, nous retrouvons 287 barrages dont 59,2 % sont utilisés à des fins de villégiature et dont 70,1 % sont de propriété privée. Pour plus de détails sur les barrages de la région du Bas-Saint-Laurent, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Parmi ceux-ci, une dizaine ont une hauteur de plus de 10 mètres. Hydro-Québec exploite les deux plus hauts dans le but de produire de l'électricité. Le premier, le barrage Mitis 2, sur la rivière Mitis, est d'une hauteur de 21 mètres. Le second, du lac Mistigouèche, mesure près de 17 mètres. Un troisième ouvrage d'importance, se retrouve à la sortie du lac Morin. Ce barrage de 16,3 mètres est géré par le ministère de l'Environnement et est utilisé principalement à des fins de production hydroélectrique et industrielle.

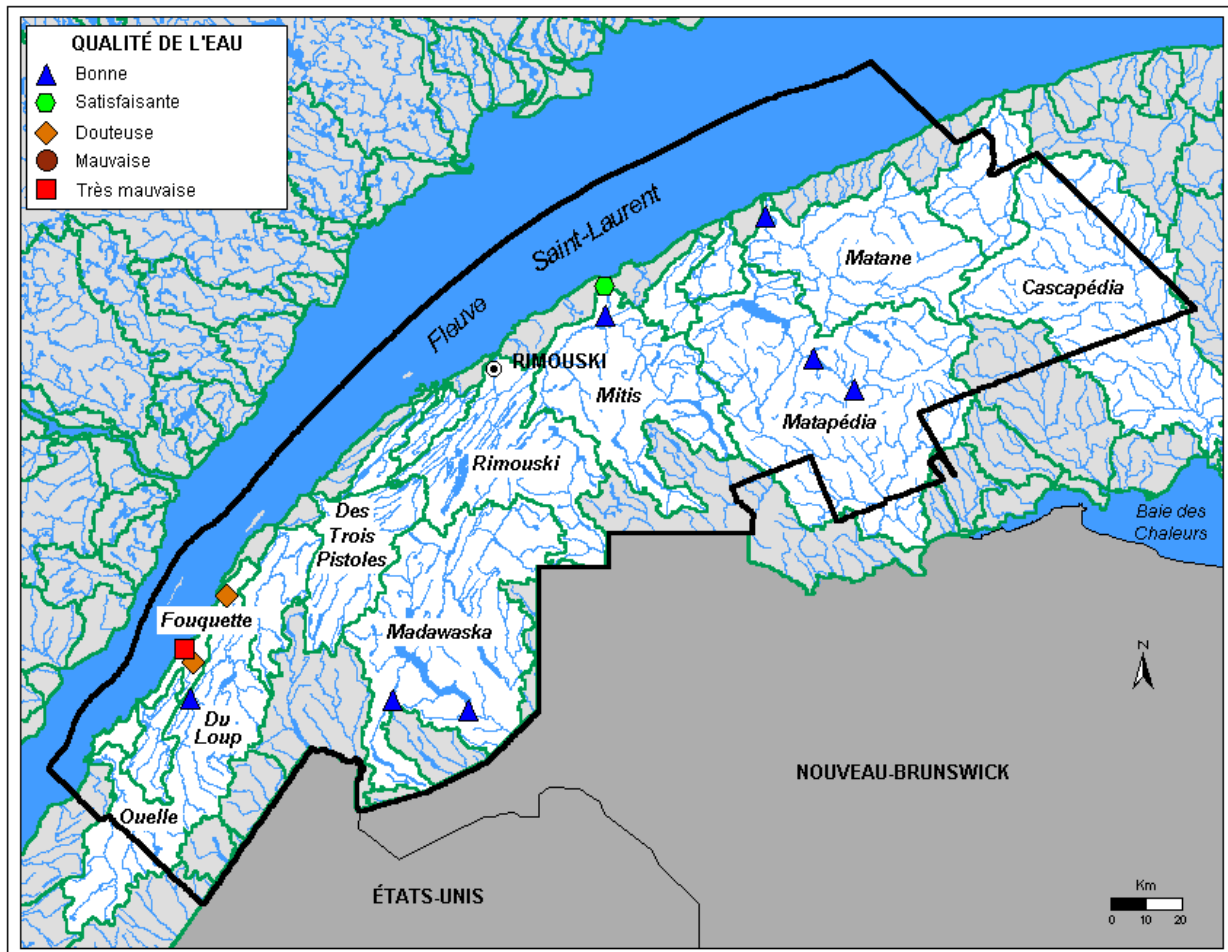
D'autre part, Hydro-Québec exploite les deux barrages qui retiennent les plus grands volumes d'eau de la région. En effet, l'aménagement Témiscouata retient un volume d'eau de 127 millions de mètres cubes d'eau. Ensuite, le barrage du lac Mitis a une retenue de 97 millions de mètres cubes d'eau. Enfin, Hydro-Québec gère les barrages Mitis supérieur 1 et 2 qui retiennent le lac à la Croix. Ce dernier a une retenue de 45 millions de mètres cubes d'eau.

3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre les neuf indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites-nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité.

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région du Bas-Saint-Laurent



Note : L'effluent de la station d'épuration des eaux usées de la municipalité de Matane, qui compte plusieurs industries et une population de 12 364 habitants (recensement 1996, Statistique Canada), est située en mer.

La qualité d'eau d'une rivière est directement liée à certaines activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. Aussi, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le tableau 3.1 qui suit. Par bassin hydrographique, on y trouve la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordé à un réseau d'égouts et le pourcentage qui est desservi par une station d'épuration des eaux usées municipales.

Enfin, la description de problématiques particulières, lorsque existantes, est décrite par bassin versant. Est aussi incluse une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie bass. vers. (embouch.) (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a./hec. Cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ² (nb)	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par ³ : un réseau d'égout (%)	une station d'épuration (%)
Ouelle	860	1,7	0,9	n.d.	5 510	n.d.	48,7
Fouquette	71	55,2	0,7	n.d.	2 405	49,9	49,9
Du Loup	1 046	7,2	0,6	n.d.	4 978	n.d.	0
Verte	471	7,3	0,6	n.d.	2 091	n.d.	0
Des Trois-Pistoles	966	19,6	0,6	n.d.	8 768	n.d.	12,8
Madawaska	2 893	4,5	0,6	5	15 801	71,8	52,0
Rimouski	1 621	4,3	0,7	n.d.	37 041	n.d.	4,4
Mitis	1 812	10,1	0,7	0	7 907	54,9	21,4
Matapédia	3 833	5,8	0,6	n.d.	20 441	n.d.	49,9
Matane	1 692	3,1	0,6	0	17 461	80,6	80,6

1. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996)

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : ministère des Affaires municipales, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, 1 unité animale équivaut à 1 vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible

3.2 Problématiques particulières sur la qualité de l'eau

3.2.1 Fleuve Saint-Laurent

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, les dragages d'entretien des infrastructures portuaires entraînent parfois un rejet en eau libre de sédiments qui peuvent être contaminés par les métaux lourds. Le principal site de dragage se retrouve à Rivière-du-Loup.

3.2.2 Rivière Fouquette

La rivière Fouquette est un petit cours d'eau dont le bassin touche à 4 municipalités de la MRC de Kamouraska. Son parcours de 25 km traverse un territoire à vocation agricole et d'exploitation de tourbe de sphaigne. Son régime hydrique a été fortement perturbé par de nombreux travaux de drainage qui visaient à évacuer rapidement les eaux vers l'estuaire du Saint-Laurent. Les conséquences furent une amplification des crues et des étiages et une réponse rapide du système à tout apport hydrique. La rivière Fouquette demeure l'un des 3 seuls sites de reproduction de l'éperlan arc-en-ciel dans le sud de l'estuaire du Saint-Laurent.

Il existe une seule agglomération sur ce bassin, la municipalité de Saint-Alexandre. La mauvaise qualité de l'eau de la rivière provient surtout de l'effluent de la station d'épuration municipale. Cette dernière ne suffit plus à traiter les charges domestiques et celles provenant d'une laiterie et d'un abattoir dont la production a fortement augmenté depuis la mise en service de la station. Au cours des dernières années, la laiterie a fait de gros efforts pour diminuer l'apport de phosphore à la source. Du côté municipal, un projet est à l'étude pour modifier la station d'épuration afin d'y ajouter un système de déphosphatation. Enfin, l'abattoir expérimente un procédé de traitement qui lui permettrait de traiter séparément ses eaux usées.

3.3 Références des publications les plus récentes

LAFLAMME, D., 1999. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Madawaska, 1979 à 1998*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, rapport en préparation.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Qualité des eaux de la rivière Matapédia, 1979-1993*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, Envirodoq N° EN950106, 8 pages.

ROBITAILLE, P., 1999. *Qualité des eaux des rivières Mitis et Matane dans le Bas-Saint-Laurent et des rivières Sainte-Anne, York, Bonaventure, Cascapédia et Nouvelle en Gaspésie, 1979 à 1997*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, rapport en préparation.

ROBITAILLE, P., 1995. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Matapédia, 1979 à 1993*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, rapport N° QE-95, Envirodoq N° EN950094, 44 pages + 7 annexes.

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Les usages

Près de 46 % de la population, soit environ 95 000 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont près de 59 % par puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 4 900 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 14 000 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région du Bas-Saint-Laurent compte deux usines qui embouteillent de l'eau. L'une est située dans la MRC Les Basques tandis que l'autre a sa place d'affaires dans la MRC de Matane.

4.2 Problèmes de contamination

4.2.1 Secteur Sainte-Luce

Une campagne d'échantillonnage des puits individuels de la municipalité de Sainte-Luce a permis d'identifier 24 puits avec des concentrations dépassant la norme de qualité pour la consommation. Différentes interventions ont été menées par la municipalité, la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS), le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour identifier les causes de contamination de chaque puits et pour proposer des mesures de corrections.

Les causes de contamination par les nitrates-nitrites identifiées sont : l'installation septique déficiente, le bris dans la structure du puits, la fertilisation excessive des pelouses, l'épandage inapproprié d'engrais minéraux et d'engrais de ferme et l'entreposage de déjections animales à proximité des puits. Généralement, les puits de surface en milieux perméables sont plus affectés par ces activités.

L'implantation de porcheries dans ce secteur en 1996 et 1997 a incité le milieu à se concerter et à mettre en place, au printemps 1997, un comité technique (Comité eau potable pour le secteur Sainte-Luce–Luceville) qui regroupe des représentants municipaux, du MAPAQ, de la RRSSS et du ministère de l'Environnement du Québec.

L'objectif du comité est de cerner les problèmes, d'identifier les sources de contamination, de tenter de trouver des solutions et d'élaborer des méthodes de prévention. De plus, le comité a identifié les cas problèmes et a procédé à plusieurs rencontres avec les résidents et les producteurs agricoles concernés. Ce travail de concertation a permis de régler un bon nombre de cas et le comité poursuit son travail dans ce sens.

4.2.2 Secteur de L'Isle-Verte

La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où résident en permanence une quinzaine de familles, présente certains problèmes d'alimentation en eau potable. Plusieurs des captages souterrains sont de faible profondeur et sont exposés aux contaminations attribuables aux activités humaines. La faible zone de recharge des puits les rend également sensibles aux intrusions d'eau salée.

Un comité (Comité eau potable pour la municipalité de l'Isle-Verte) a été mis sur pied à la suite de la présence d'un taux de nitrites-nitrates anormalement élevé dans les puits individuels de résidents du secteur du rang II Est. Le comité, formé de représentants du ministère de l'Environnement, du MAPAQ, de la RRSSS, de la municipalité, d'un représentant des citoyens et d'un représentant de

l'industrie porcine, a comme objectif de suivre l'évolution des taux de nitrites-nitrates par l'échantillonnage périodique de l'eau des puits et de favoriser la mise en place de mesures agronomiques et environnementales pouvant réduire la teneur en nitrites-nitrates de ces puits.

4.3 La gestion de l'exploitation des eaux souterraines et l'aménagement du territoire

Les autorisations délivrées en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.Q.E.) constituent le moyen, actuellement à la disposition du Gouvernement, pour vérifier *à priori* l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'opérer des captages d'importance.

L'établissement d'un ouvrage de captage d'eau souterraine d'importance sur le territoire de la municipalité de Saint-Antonin, destiné à approvisionner en eau potable la municipalité de Rivière-du-Loup, a suscité des craintes de la part d'usagers présents dans le voisinage. Toutefois, dans le cadre du processus d'autorisation en vertu de l'article 32 de la L.Q.E., il a pu être démontré de façon satisfaisante que le projet n'affecterait pas ces mêmes usagers. Par ailleurs, la municipalité de Rivière-du-Loup s'est engagée à réparer tout préjudice qui découlerait de l'exploitation de son ouvrage de captage.

La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable, c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de ces aires, n'a pas été dans le passé généralisée de la part des municipalités. Nombre de municipalités se limitent à ce jour à la délimitation d'un périmètre de protection de 30 mètres autour de leurs captages d'eau souterraine. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement exige, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, pour ces projets de captage l'identification des périmètres de protection et recommande l'adoption d'une réglementation pour régir les activités et les usages sur le territoire.

4.4 Références

Lalonde J.P., M. Pelletier, N. Chouinard. *Atlas géochimique des eaux souterraines de la région du Bas St-Laurent*.

Mc Cormack R., 1973. *Levé hydrogéologique—Rivière-du-Loup —Rapport H.G.P.—7*, ministère des Richesses naturelles du Québec, 40 p.

Mc Cormack R., 1978. *Hydrogéologie de Rivière-du-Loup—Trois-Pistole —Rapport H.G.—10*, ministère des Richesses naturelles du Québec, 49 p.

Mc Cormack R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution—Région de Rivière-du-Loup—Trois-Pistoles*.

Simard G., Des Rosiers R., 1980. *Qualité des eaux souterraines du Québec—Rapport H.G.—13*, ministère de l'Environnement du Québec, 161 p.

Beaumier, M., Kirouac, F. Leduc, M, 1994. *BADGEQ en totalité sur support digital*, ministère des Ressources naturelles du Québec.

5. Portrait municipal

5.1 Le portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région du Bas-Saint-Laurent compte 85 réseaux municipaux d'eau potable desservant 83 municipalités et alimentant 147 512 habitants. De ces réseaux, 45 possèdent un traitement (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). On retrouve également sur le territoire de la région du Bas-Saint-Laurent, 17 réseaux privés d'eau potable desservant 2 143 habitants.

De la population de la région du Bas-Saint-Laurent, nous estimons que 53,4 % est alimentée par eau de surface tandis que 46,6 % est alimentée par eau souterraine.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire que 72 % de la population de la région du Bas-Saint-Laurent est raccordée à un réseau d'égouts municipal. Dans le cadre des programmes gouvernementaux d'assainissement des eaux comme le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM), plus de 222,0 M\$ auront été investis par le gouvernement du Québec et les municipalités pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 90 % de la population de la région raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux le 31 décembre 1998. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématique spécifique

Les trihalométhanes pour les réseaux d'aqueduc alimentés par de l'eau de surface

Les réseaux de 13 municipalités, alimentés par eau de surface, ont fait l'objet d'un suivi des trihalométhanes (THM) et quelques paramètres indicateurs. Des échantillons ont été prélevés du mois d'octobre 1996 au mois d'août 1997, et ce, à chacune des saisons. Les résultats indiquent que la recommandation canadienne des THM est très difficile à rencontrer pour ces petits réseaux lorsqu'une chloration y est effectuée.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation. Entre autres, la présence de sources de contamination organique, de tourbières et de marécages. Soulignons que certains lacs de faible superficie et certaines rivières présentent ce genre de problématique.

6. Portrait industriel

6.1 Le portrait général

Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières ainsi que par des tourbières. En règle générale, l'exploitation des carrières et sablières a un impact sur l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau celle-ci. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les normes prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*.

Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, on retrouve environ 350 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région du Bas-Saint-Laurent dont plus de 85 % comptent moins de 50 employés. Sur ce total, le ministère de l'Environnement a dénombré en 1995, 49 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques sur ces 49 établissements, soit une répartition en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 24 établissements, soit près de 50 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal et parmi ceux-ci, la majorité (soit 19) voyaient leurs effluents traités dans une station d'épuration municipale.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel; adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage du pétrole; réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels que le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV-2000) et depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Ainsi, on a établi le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser par opposition à ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect des normes réglementaires ou de d'autres exigences établies en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ceci à la date considérée. Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en considérant la meilleure technologie économique disponible.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région du Bas-Saint-Laurent en date de 1995. Les grandes et moyennes entreprises des secteurs des pâtes et papiers, de la métallurgie et de la transformation du métal ont réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement. Dans le cas des petites et moyennes entreprises, concentrées notamment dans le secteur agro-alimentaire, le taux d'assainissement observé en 1995 est plus faible. Toutefois, une partie de ces entreprises était raccordée à un réseau d'égouts municipal relié à une station d'épuration permettant ainsi d'assurer le traitement de plusieurs types de contaminants. Depuis 1995, plusieurs établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Parmi les industries répertoriées dans la région du Bas-Saint-Laurent, ce sont les fabriques de pâtes et papiers qui ont les volumes de rejet les plus importants et qui sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau. Le tableau 6.1 présente ces industries en précisant leur point de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées de procédé. Ces entreprises sont assujetties à des normes sectorielles de rejets, en vertu du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (c. Q-2, r. 12.1). Leurs eaux usées ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, en vertu de la section IV.2 relative à l'attestation d'assainissement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (c. Q-2, r. 1.01), les entreprises qui déversent leurs effluents dans l'environnement devront développer et appliquer progressivement des plans d'assainissement afin de respecter des normes supplémentaires basées sur le milieu récepteur. Elles auront aussi une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement, en raison de la redevance relative à la pollution, imposée par le règlement. Ces redevances prendront effet après la délivrance des attestations d'assainissement, prévue pour l'année financière 1999-2000. Le calcul de la redevance est établi en fonction des quantités de contaminants rejetés et non pas en fonction des volumes d'eau prélevés ou rejetés. Il n'y a donc pas d'incitation directe à réduire le volume d'eau utilisée.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des cinq fabriques de pâtes et papier du Bas-Saint-Laurent

Établissement Industriel MUNICIPALITÉ	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1996	Type de traitement des eaux usées
Cartons St-Laurent inc. MATANE	Rivière Matane	Fleuve Saint-Laurent	4 860	Décanteur primaire
Donohue Matane inc. MATANE	Rivière Matane	Fleuve Saint-Laurent	13 118	Traitement biologique
F.F. Soucy inc. RIVIÈRE-DU-LOUP	Rivière du Loup	Rivière du Loup	14 905	Traitement biologique
Norampac inc. – Div. Cabano (avant : Papier Cascades Cabano inc.) CABANO	Lac Témiscouata	Rivière Cabano	10 459	Traitement biologique
Pâte Mohawk ltée ST-ANTONIN	Rivière du Loup	Rivière du Loup	1 780	Aucun

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et de service. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

Installations portuaires

Plusieurs installations portuaires s'étendent le long du Saint-Laurent dans la région du Bas-Saint-Laurent. On y retrouve les ports de Gros-Cacouna, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, Matane et Les Méchins. Le transbordement de matières premières, les réparations et l'entretien de navires ainsi que le transport de passagers par des traversiers constituent les principales activités.

6.2 Problématiques spécifiques

6.2.1 Tourbières

Nous retrouvons différents gisements de tourbe dans la région du Bas-Saint-Laurent. L'exploitation des tourbières constitue une activité économique importante qui connaît son plein potentiel surtout durant la période estivale. Les débouchés pour ce type d'industrie sont en relation avec les marchés extérieurs.

Sur le plan environnemental, l'exploitation des tourbières génère, entre autres, des poussières dans l'atmosphère et des matières en suspension dans l'eau. D'autre part, cette activité entraîne une diminution du couvert végétal ainsi qu'une perte d'habitat. En rapport avec les milieux hydriques, les réseaux de drainage abaissent la nappe phréatique dans les tourbières et accélèrent l'écoulement des eaux.

6.2.2 Scieries

On retrouve dans la région du Bas-Saint-Laurent de nombreuses scieries (environ 130). L'implantation de plusieurs d'entre elles à proximité des cours d'eau amène une problématique particulière au niveau de la dégradation de rives ainsi que de la qualité de l'eau.

7. Portrait agricole

7.1 Le portrait général

La région du Bas-Saint-Laurent regroupe 6,9 % des fermes du Québec et 9 % des superficies cultivées au Québec. Les sols des basses terres côtières du fleuve Saint-Laurent constituent les premiers niveaux de loam sableux et bien drainé. Dans les niveaux intermédiaires, on y retrouve des sables loameux ou graveleux et au troisième niveau, sur le plateau des Appalaches, les sols sont plus riches en limon, mais également plus pierreux. Le climat convient bien aux cultures de zones tempérées froides.

L'importance de l'agriculture dans la région du Bas-Saint-Laurent se traduit par 2 482 fermes occupant 15,6 % du territoire (incluant les boisés) et 7,3 % de terre en culture. On y retrouve un cheptel de 273 467 bêtes dont 123 760 bovins, 63 343 volailles, 44 718 ovins et 41 464 porcs. La superficie cultivée est de 1 628 km² dont 0,4 % est irriguée (voir tableau A.5 en annexe).

La production porcine est en expansion dans la région avec une cinquantaine d'entreprises. De plus, l'acériculture connaît, depuis 5 ans, un développement accéléré (400 producteurs).

8. Portrait faunique et récréo-touristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

Les espèces d'intérêt sportif que l'on retrouve dans la région du Bas-Saint-Laurent sont en grande majorité des salmonidés, soit le saumon atlantique, l'omble de fontaine et le touladi.

Le territoire forestier couvre 85,6 % de la superficie de la région du Bas-Saint-Laurent. Un réseau étendu de chemins forestiers sillonne ce territoire et nécessite la construction et l'entretien de nombreux ponts et ponceaux pour traverser les cours d'eau. Les suivis effectués sur le terrain, par les agents de conservation du secteur Faune et Parcs et le personnel technique du ministère des Ressources naturelles, ont permis de constater que des problèmes subsistent quant à la conformité de ces installations avec les normes du *Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier* (RNI adopté en 1988 et modifié en 1993 et 1996). Les principales lacunes constatées concernent surtout l'enfouissement insuffisant des ponceaux ainsi que le manque de stabilisation des talus dans les 20 mètres de l'ouvrage. L'érosion qui s'ensuit peut avoir un impact important sur l'habitat du poisson en favorisant le colmatage des frayères situées en aval et aussi en empêchant la libre circulation des poissons par la création d'un seuil infranchissable au niveau de l'infrastructure. Le secteur Faune et Parcs et le ministère des Ressources naturelles concertent leurs efforts en vue de sensibiliser davantage l'industrie forestière à l'importance de protéger les cours d'eau.

Malgré cette problématique, l'enquête sur la pêche sportive réalisée conjointement avec Pêches et Océans Canada nous révèle qu'en 1995, près de 48 000 pêcheurs pratiquaient cette activité dans le Bas-Saint-Laurent, réalisant ainsi 330 000 jours de pêche. La très grande majorité de cette activité vise la récolte de l'omble de fontaine.

L'omble de fontaine

L'omble de fontaine est l'espèce par excellence dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cette espèce se trouve à peu près partout sur le territoire. La pêche de l'omble de fontaine, en plus de représenter l'une des activités d'exploitation de la faune la plus populaire, constitue la partie la plus importante en termes de revenus des territoires structurés. En se fiant aux statistiques de récolte et de fréquentation, la pêche dans les territoires structurés seulement a généré une activité économique directe de 2,0 M\$ annuellement. Quant à la zone publique libre, outre la réglementation, le secteur Faune et Parcs effectue des ensemencements sur les plans d'eau les plus accessibles dans le cadre du programme « *Pêche en ville* ».

Les principales menaces pour le développement des populations de cette espèce sont les modifications des habitats, principalement près des régions habitées, et l'introduction d'espèces compétitrices telles que : le meunier noir, la barbotte brune et la perchaude.

Le saumon atlantique

En raison de la convoitise dont il fait l'objet, de son prestige au niveau mondial et de sa présence dans neuf rivières de la région, le saumon atlantique est sans contredit une espèce très importante dans le Bas-Saint-Laurent. Actuellement, la montaison annuelle dans les rivières se chiffre à plus de 10 000 saumons alors que la pratique de la pêche sportive génère 17 000 jours de pêche annuellement. L'atteinte du nombre de reproducteurs nécessaires pour assurer une production optimale de chacune de nos rivières à saumon est visée par le secteur Faune et Parcs et pour y arriver, il y a évidemment l'application de la réglementation, mais aussi l'ensemencement et la mise de l'avant de projets d'aménagement.

Les dépenses découlant de la pratique de la pêche au saumon dans les rivières du Bas-Saint-Laurent s'élèvent à près de 4,0 M\$ annuellement.

Le touladi

Le touladi est présent à l'intérieur de 16 plans d'eau du Bas-Saint-Laurent. Ce sont pour la plupart des grands plans d'eau profonds localisés surtout à l'extérieur des territoires structurés, dont les deux plus importants sont les lacs Témiscouata et Matapédia.

Pour faire suite au bilan de l'exploitation du touladi, force est d'admettre que les populations du Bas-Saint-Laurent sont surexploitées et c'est d'ailleurs le constat qui est fait pour l'ensemble du sud de la province. En effet, les populations sont surexploitées sur près de 92 % de la surface totale des lacs à touladi de la région. Il est prioritaire de rétablir le niveau des populations de cette espèce en adoptant des mesures prévues à la réglementation et en réalisant des ensemencements. Ces mesures sont l'implantation d'une gamme de taille protégée de 35 à 50 cm de longueur, la réduction de la limite de prises quotidiennes de trois à deux et la fermeture de la pêche d'hiver. Les pêcheurs doivent obligatoirement remettre à l'eau indemnes les touladis dont la longueur se situe à l'intérieur de la gamme de taille. Cette mesure en vigueur depuis 1993 n'est cependant pas appliquée dans les zec, les pourvoiries à droits exclusifs ainsi que dans la pourvoirie du Lac-Métis, compte tenu du bon état des populations en présence et du fait que des contingents annuels soient fixés sur ces plans d'eau.

Parallèlement à ces mesures, le secteur Faune et Parcs a mis en place un plan régional d'ensemencements pour repeupler les lacs à touladi. Le plan est échelonné jusqu'à l'an 2010 et au plus fort du programme, près de 50 000 jeunes touladis de 1 an seront ensemencés annuellement dans les lacs du Bas-Saint-Laurent.

8.1.2 La pêche commerciale

Les espèces visées par la pêche commerciale sur le Saint-Laurent sont régies par deux juridictions : les espèces halophiles (celles réalisant tout leur cycle vital en eaux salées) sont sous juridiction fédérale tandis que les espèces dulcicoles, anadromes et catadromes sont sous la juridiction du Québec. Dans le Bas-Saint-Laurent, les espèces exploitées sont : l'esturgeon noir, l'éperlan arc-en-ciel, l'anguille d'Amérique, le poulamon atlantique et l'aloise savoureuse.

L'esturgeon noir

L'exploitation de l'esturgeon noir a lieu dans les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Des Basques par 24 détenteurs de permis de pêche commerciale. Cette pêche est contingentée à 1 650 poissons annuellement avec des débarquements variant entre 8 et 18 tonnes par saison. La population d'esturgeons noirs de l'estuaire fait l'objet d'un suivi en raison de sa vulnérabilité.

L'éperlan arc-en-ciel

L'exploitation de l'éperlan arc-en-ciel est réalisée par 14 détenteurs de permis de pêche localisés majoritairement entre Rivière-du-Loup et Trois-Pistoles. Les débarquements varient entre 3 à 5 tonnes annuellement. C'est inférieur à ce qu'ils étaient auparavant (40 à 60 t.m./an). La pêche sportive sur les quais durant l'été et sur la glace génère des captures évaluées entre 6 et 10 tonnes annuellement. La faible abondance de ce poisson est reliée à la désertion et à la détérioration des frayères de la région.

L'anguille d'Amérique

L'anguille d'Amérique constitue l'espèce dont l'exploitation est la plus importante dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les 64 détenteurs de permis de pêche capturent annuellement entre 110 et 130 tonnes de cette espèce qui est écoulée essentiellement sur les marchés d'exportation d'Europe du Nord. Son exploitation est majoritairement concentrée dans les MRC de Kamouraska et Rivière-du-Loup. Il est estimé que 250 personnes tirent un revenu de cette pêche dans la région. La ressource est cependant en déclin et on observe déjà l'abandon de la pêche dans les secteurs où les captures sont moins abondantes.

Le poulamon atlantique

En raison du peu de marché qu'elle suscite, cette espèce est peu exploitée. Les débarquements sont de 1 à 2 tonnes annuellement et sont essentiellement constitués de captures accessoires réalisées par la pêcherie d'anguille.

L'alose savoureuse

Trente-trois filets sont autorisés pour la capture de cette espèce en région. Les débarquements oscillent autour d'une tonne annuellement. La ressource a beaucoup diminué et la demande sur les marchés est très faible.

8.2 Activités de contact avec l'eau

Les bassins hydrographiques de la région du Bas-Saint-Laurent se drainent soit vers le fleuve Saint-Laurent, soit vers le Nouveau-Brunswick ou la Baie-des-Chaleurs. Pour les bassins drainés au fleuve, en partant de l'amont vers l'aval, nous passons d'un territoire montagneux, forestier et relativement peu peuplé à une bande de territoire agricole avec des agglomérations plus importantes. On retrouve donc à l'intérieur des terres une qualité d'eau qui permet la pêche, la villégiature, la baignade et le canotage. Ce secteur montagneux englobe également de nombreux lacs accessibles pour la pratique de presque toute la panoplie des activités aquatiques. En général, les usages diminuent lorsqu'on s'approche des embouchures de rivières en raison d'une intensification des activités humaines qui entraînent une pollution ponctuelle et diffuse.

Au fleuve, un grand nombre d'activités est pratiqué en différents endroits. Le kayak de mer, la planche à voile, la navigation de plaisance, la chasse à la sauvagine et la pêche constituent les principales activités. Plusieurs municipalités offrent des infrastructures telles que des quais, des jetées ou des marinas qui favorisent ces activités récréatives. La politique fédérale visant à se départir de la plupart des infrastructures comme les quais, résulte en une diminution drastique des sites accessibles aux petites embarcations. La baignade se pratique à l'occasion dans les baies. L'avancement des programmes d'assainissement des eaux usées municipales et industrielles devrait permettre la récupération de certaines plages.

Les bassins qui se drainent vers le Nouveau-Brunswick ou la Baie-des-Chaleurs sont moins agricoles; l'industrie forestière domine. Il s'y trouve davantage de grands lacs (Pohénégamook, Squatec, Témiscouata, Matapédia) et de grandes rivières à saumons (Patapédia, Matapédia). Cette partie de la région du Bas-Saint-Laurent est très favorable à la pêche, canotage et baignade dans les rivières et à toutes les activités aquatiques sur les lacs de bonnes dimensions; plusieurs infrastructures récréo-touristiques sont déjà en place sur ces lacs.

Pour l'ensemble du territoire, ajoutons la présence de plusieurs zec et de grandes réserves fauniques qui favorisent, entre autres usages, celui de la pêche.

9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

À l'aide de la version pré-sommet du document produit par le personnel d'ÉcoSommet 96, nous avons soutiré les projets en rapport avec les thèmes « Lacs et cours d'eau et faune (aquatique) » de la région du Bas-Saint-Laurent afin de connaître les types de projets en développement durable amorcés ou en cours dans la région. Pour connaître ces types de projets, les promoteurs et les partenaires, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

Le répertoire de réussites (400 projets) produit par le personnel d'ÉcoSommet est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 liste les différents projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.1 : Liste des projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région du Bas-Saint-Laurent

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure
Dragage du chenal de l'estuaire de la rivière du Bic par le Comité de libre accès à la mer Inc. (C.L.A.M. Inc.)	Projet de surcreusage du chenal de l'estuaire de la rivière du Bic pour augmenter l'accessibilité de la Marina du Bic.	Étude d'impact (projet actuellement suspendu)
Projet SUNOQUE par Québec Téléphone	Creusage de deux tranchés sur les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent pour le passage d'un câble téléphonique sous-marin entre les villes de Rimouski et Baie-Comeau.	Étude d'impact

9.3 Initiatives de gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région du Bas-Saint-Laurent comptait environ 8 organismes de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, association ou comité et qui se sont donnés des mandats de protection, restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur les noms et les mandats de chacun des organismes, on peut consulter le tableau A.7 en annexe.

ANNEXE

- Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires
- Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC
- Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC
- Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur
- Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC
- Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96)
- Tableau A.7 : Informations administratives sur les organismes de rivières

TABLEAU A.1 : RÉPERTOIRE DES BARRAGES, UTILISATION ET PROPRIÉTAIRES- RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT(01)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	3	1,0
Contrôle des inondations	2	0,7
Étang	0	0,0
Faune	15	5,2
Hydroélectricité	14	4,9
Pisciculture	39	13,6
Prise d'eau	21	7,3
Régularisation	3	1,0
Réserve incendie	0	0,0
Site historique	2	0,7
Villégiature	170	59,2
Autres	14	4,9
Inconnue	4	1,4
TOTAL DE LA RÉGION	287	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	22	7,7
Hydro-Québec	10	3,5
Municipal	25	8,7
Privé (individu et association de lacs)	179	62,4
Public	32	11,1
Public-Ministère de l'Environnement	18	6,3
Orphelin	1	0,3
TOTAL DE LA RÉGION	287	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement du Québec.

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC
- RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT(01)**

**TABLEAU A.3 : GESTION DES EAUX USÉES PAR RÉSEAU PAR MRC -
RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT(01)**

TABLEAU A.4 : PORTRAIT INDUSTRIEL – RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT(01)

Nombre d'industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs¹ Et taux d'assainissement en 1995 (%)² - Répartition selon les secteurs industriels et la taille -				
SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	1 (100 %)	4 (100 %)	0	5 (100 %)
Métallurgie primaire	0	2 (100 %)	0	2 (100 %)
Chimie	0	0	3 (0 %)	3 (0 %)
Transformation du métal	1 (100 %)	0	3 (33 %)	4 (50 %)
Agro-alimentaire	0	6 (67 %)	14 (36 %)	20 (45 %)
Textile	0	1 (0 %)	2 (100 %)	3 (67 %)
Transformation du bois ³	0	6 (33 %)	2 (0 %)	8 (25 %)
Industries diverses	0	1 (0 %)	3 (100 %)	4 (75 %)
TOTAL	2 (100 %)	20 (60 %)	27 (41 %)	49
Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille				
LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL	1 (100 %)	10 (70 %)	13 (69 %)	24 ⁴ (71 %)
ENVIRONNEMENT (dans les eaux de surface)	1 (100 %)	5 (80 %)	2 (0 %)	8 (63 %)
ENVIRONNEMENT (installations septiques)	0	5 (20 %)	12 (17 %)	17 (18 %)
TOTAL	2 (100 %)	20 (60 %)	27 (41 %)	49

1. Industries ayant des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries générant des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égout municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détails.
4. Parmi ces 24 entreprises, 19 d'entre elles voyaient leurs eaux usées traitées dans une station d'épuration municipale qui était en service en 1995.

Référence : Adapté de « L'assainissement des eaux usées industrielles au Québec – État de la situation en 1995 », ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel, Service de l'assainissement des eaux, 1998.

**TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE PAR MRC -
RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT(01)**

**TABLEAU A.6 : PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ÉcoSommet 96)
- RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT(01)**

PROJETS	PROMOTEURS	PARTENAIRES
Sentier le Petit Témis (Gestion d'un parc linéaire et aménagements de cours d'eau)	Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata	ù Nil
Société d'écologie de la Batture du Kamouraska (SEBKA) (Gestion et protection des battures)	SEBKA	ù Municipalité de Saint-André
Société de conservation de la baie de l'Île-Verte (SCOBIV) (Gestion et protection d'un milieu humide)	SCOBIV	ù Gouvernement du Canada (réserve) ù Diverses instances locales, provinciales, internationales
Corporation DUVETNOR (Achat d'îles sur le fleuve et protection des habitats)	DUVETNOR	ù Nil

Référence : *ÉcoSommet 96, 400 RÉUSSITES en développement durable qui ont transformé le Québec,* Gouvernement du Québec, EN970007

TABLEAU A.7 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES

TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT(01)

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE ¹			TYPE d'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nb municipalités desservie par réseau (population)	Nb réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuel	
						Population	%	Population	%
Kamouraska (14)	12 (13 537 habitants)	14	6	8 270	36,4	5 567	23,2	9 191	40,4
La Matapédia (07)	12 (13 477 habitants)	12	6	3 653	17,7	9 824	47,5	7 189	34,8
La Mitis (09)	12 (16 894 habitants)	12	9	9 300	46,9	7 594	38,3	2 938	14,8
Les Basques (11)	7 (8 175 habitants)	7	3	6 600	64,7	1 575	15,4	2 029	19,9
Matane (08)	9 (18 955 habitants)	9	7	17 830	75,2	1 125	4,7	4 768	20,1
Rimouski-Neigette (10)	10 (41 471 habitants)	10	6	38 386	73,4	3 085	5,9	10 823	20,7
Rivière-du-Loup (12)	10 (20 938 habitants)	10	3	15 742	49,8	5 196	16,5	10 647	33,7
Témiscouata (13)	11 (14 065 habitants)	11	5	9 150	40,0	4 915	21,5	8 792	38,5
TOTAL DE LA RÉGION	83 (147 512 habitants)	85	45	108 931	53,4	38 581	18,9	56 377	27,7

1. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises.

3. La population des MRC et de la région servant au calcul exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones

Source : Système informatisé eau potable municipale du ministère de l'Environnement du Québec (données de janvier 1999).

TABLEAU A.3 : GESTION DES EAUX USÉES PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT(01)

MRC (code)	Nb municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31/12/98 ²		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31/12/99 ³		Investissements (PAEQ et PADEM) ⁴
		Population	% ¹	Population	%	Population	%	
Kamouraska (14)	11	14 339	62	12 800	89	12 800	89	18 113 167 \$
La Matapédia (07)	12	12 239	59	11 259	92	11 319	92	27 841 302 \$
La Mitis (09)	12	14 392	71	10 976	76	10 976	76	18 865 127 \$
Les Basques (11)	7	7 075	69	5 501	78	5 501	78	7 830 968 \$
Matane (08)	10	17 000	72	14 299	84	14 299	84	25 212 671 \$
Rimouski-Neigette (10)	11	45 633	87	45 416	99	45 416	99	69 173 944 \$
Rivière-du-Loup (12)	8	22 484	70	20 270	90	20 270	90	37 414 387 \$
Témiscouata (13)	11	15 531	67	13 601	88	13 601	88	18 067 361 \$
TOTAL DE LA RÉGION	82	148 693	72	134 122	90	134 182	90	222 518 927

1. La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Réseaux en rodage et en fonction au 31/12/1998
3. Réseaux en construction et en fonction au 31/12/1998
4. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales

Référence : Banque du MAM 07/01/99

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE PAR MRC - RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT (01)

MRC (code)	% superficie des fermes par MRC	Nb fermes	Cheptel (nombre d'individus)				Superficie (km ²)				
			Volailles	Bovins	Porcins	Ovins	cultivée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Kamouraska (14)	22,8	518	1 212	29 074	23 669	4 207	304,99	0,57	107,44	148,38	60,27
La Matapédia (07)	9,9	259	496	16 158	2 408	4 053	210,18	1,30	114,05	76,14	32,86
La Mitis (09)	19,7	321	878	15 560	n.d.	15 512	231,84	2,05	95,88	83,21	30,24
Les Basques (11)	31,3	240	137	10 483	10 409	3 082	153,91	0,96	73,10	59,95	43,66
Matane (08)	8,5	171	3 143	9 554	1 356	3 709	136,10	0,18	48,84	41,49	17,42
Rimouski-Neigette (10)	13,8	296	302	13 718	n.d.	9 723	188,43	0,31	89,29	88,02	37,60
Rivière-du-Loup (12)	33,2	310	55 912	16 345	3 622	2 893	238,43	2,08	109,70	89,03	59,45
Témiscouata (13)	13,9	367	1 263	12 868	n.d.	1 539	164,14	0,03	63,84	140,42	26,76
TOTAL DE LA RÉGION	15,6	2 482	63 343	123 760	41 464	44 718	1 628	7	702	727	308

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface et/ou par injection), par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.

2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et/ou de fongicides, par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

Références : a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (Données de 1996)

b. *Répertoire des municipalités du Québec* 1998

TABLEAU A.7 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES

BAS-SAINT-LAURENT(01)			
Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
Fouquette	Comité de bassin de la Rivière Fouquette	223 rang Est Saint-André de Kamouraska G0L 2H0	Améliorer la qualité de l'eau de la rivière Fouquette par une approche de gestion intégrée des ressources du bassin versant.
Kedgwick	Pourvoirie Le Chasseur inc.	Pourvoirie Le Chasseur inc. 1291, avenue Bourg-Royal Charlesbourg (Québec) G2L 1X8	Gestion de la pêche sportive du saumon sur la rivière Kedgwick. Pourvoirie avec droits exclusifs.
Madawaska	Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata	656, 6 ^e Rue C.P. 190 Dégelis (Québec) G5T 1Y1	Protection des rives, récupération du bois de pulpe, aménagement de sentiers et stabilisation des berges. Aménagement de l'habitat du poisson, de piste cyclable, de sites ornithologiques et historiques et création d'un parc urbain.
Matane	Société de gestion de la Rivière Matane inc.	235, avenue St-Jérôme, local 101 Matane (Québec) G4W 3A7	Gestion de la Zec-saumon de la rivière Matane.
Matapédia, Patapédia et Causapsal	Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia	53 B, rue St-Jacques Sud Causapsal (Québec) G0J 1J0	Gestion de la réserve faunique des rivières à saumon Matapédia et Patapédia.
Mitis	Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis inc.	Case postale 751 Mont-Joli (Québec) G5H 3Z2	Gestion de la Zec-saumon de la rivière Mitis.
Ouelle	Société de gestion de la faune de Kamouraska	27, Saint-Louis, C.P. 311 St-Pacôme, QC G0L 3X0	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon.
Rimouski	Association des pêcheurs sportifs de saumons de la rivière Rimouski	Case postale 454 Rimouski (Québec) G5L 7C5	Gestion de la Zec-saumon de la rivière Rimouski.

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998